

École Saint-Grégoire-le-Grand



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 10 décembre 2024

Séance tenue à la salle polyvalente de l'école à 17h45

Procès-verbal

Étaient présents :

- 1- Mme Julie Boucher (représentante de la communauté)
- 2- Mme Domitille Bouyer (représentante des parents)
- 3- Mme Vanessa Del Signore (représentante de parents)
- 4- Mme Marie-Claude Egglefield (parent substitut)

- 5- M. Yannis Ferro (représentant de parents)
- 6- Mme Marie-Claude Guérin (psychoéducatrice)

- 7- Mme Anne-Marie Leduc (enseignante)
- 8- Mme Sonia Lefeu (enseignante)
- 9- Mme Laurie Perron (représentante de parents)
- 10- Mme Isabelle Poliquin (enseignante)
- 11- Mme Guylaine Vallée (directrice)
- 12- Mme Anne-Marie Vignola (enseignante)
- 13- Mme Kathleen Whitty (enseignante)

Étaient absents :

- 1- Mme Émilie Blondin (représentante de parents)
- 2- Mme Ruth Jimenez-Cruz (représentante de parents)
- 3- M. Mohammed Laroui (représentant de parents)

Invitée :

- 1- Mme Marie-Josée Roy (directrice adjointe)



1. Ouverture de la réunion

La président, Mme Vanessa Del Signore, ouvre la séance à 18h38 après avoir constaté que tous les membres ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2. Question du public

Pas de public

3. Adoption de l'ordre du jour (doc.)

Considérant que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

En conséquence, sur proposition de Mme Anne-Marie Vignola et appuyée par Mme Anne-Marie Leduc, il est résolu à l'unanimité;

D'adopter l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 10 décembre 2024 en avançant le point 7a en y ajoutant les points suivants :

6g. Consultation sur les critères de sélection de la direction d'école

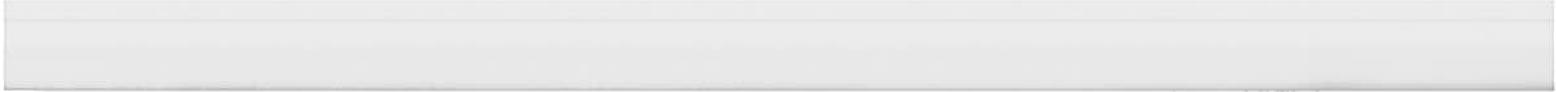
7c. Rapport de la présidente de l'OPP

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juin 2024 (doc.)

Sur proposition de Mme Marie-Claude Guérin et appuyée par Mme Marie-Claude Egglefield, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024.

5- Adoption du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2024 (doc.)

Sur proposition de Mme Domitille Bouyer et appuyée par Mme Anne-Marie Leduc, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2024.



6. Points d'information, d'approbation, d'adoption ou de consultation

a. Approbation des activités éducatives, culturelles et récréatives (doc.)

Considérant que l'article 87 de la LIP donne au conseil d'établissement de l'école St-Grégoire-le-Grand le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction;

Considérant que la proposition de la direction a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la LIP;

En conséquence, sur proposition de Mme Isabelle Poliquin et appuyée par Mme Laurie Perron, il est résolu à l'unanimité;

D'approuver la programmation des activités proposées par la direction dont une copie est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

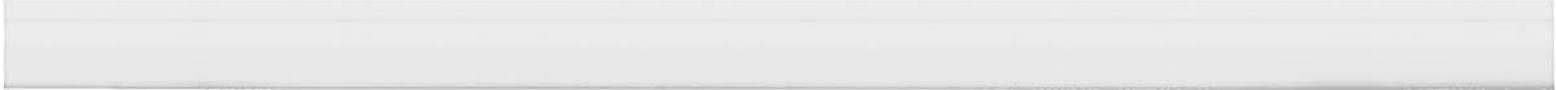
b. Suivi : Attestation de la formation obligatoire des membres qui ont obtenu un 1^{er} mandat au CÉ

Mme Vallée, directrice, rappelle aux membres que l'article 53 al. 2 de la LIP prévoit que les membres du conseil d'établissement doivent, suite à leur entrée en fonction pour un 1^{er} mandat, suivre une formation obligatoire développée à leur intention par le ministre. L'objectif est de s'assurer que tous les nouveaux membres aient les outils nécessaires pour avoir une participation pleine et entière dans leur conseil.

Le Centre de services demande donc d'attester du suivi de ladite formation par les nouveaux membres. À cet égard, chaque présidence de conseil doit compléter un formulaire d'attestation pour ces membres. Ce formulaire est donc complété séance tenante.

c. Approbation de la planification des contenus des COSP (contenus en orientation scolaire et professionnelle)

Mme Marie-Josée Roy, directrice adjointe, présente aux membres du conseil le document de planification des COSP pour l'année 24-25. Elle explique que le tout se fait en 6 volets pour les élèves de 5e et 6e année et que le contenu s'étale sur l'année scolaire.



Sur proposition de Mme Laurie Perron et appuyée par Mme Marie-Claude Guérin, il est résolu à l'unanimité d'approuver cette planification présentée dont une copie du document est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

d. Information sur la vie à notre service de garde

Mme Vallée, directrice, mentionne que le service de garde n'est représenté par aucun membre sur le conseil d'établissement. Mme Vallée donne quelques informations portant sur les sujets suivants :

- sondage lancé aux parents quant à l'ouverture ou non du service pendant la semaine de relâche;

- gestion de la pénurie du personnel;

- accompagnement des éducatrices par les services complémentaires du CSSDM pour favoriser le développement professionnel des éducatrices.

e. Suivi : Levées de fonds

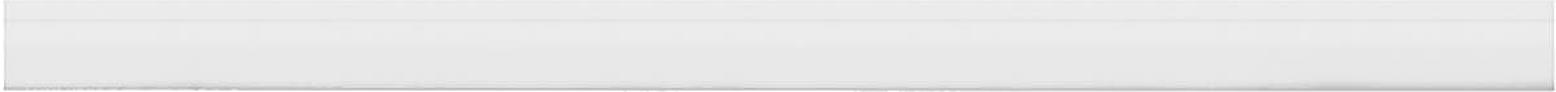
Mme Roy, directrice adjointe, fait le suivi des retombées quant aux deux levées de fonds vécues récemment.

La 1^{re} levée de fonds, visant à financer une partie des coûts de l'activité « Élévation », a permis de faire un profit de 454\$ par sa vente de muffins et de bracelets pendant les périodes de récréation. Malheureusement, cette activité ne pourra avoir lieu. Cependant, les profits amassés serviront à financer une partie des coûts d'une autre activité à déterminer.

La 2^e levée de fonds, visant à financer une partie des coûts de l'activité au camps Chertsey, a permis de faire un profit de 750\$ par l'organisation de sa soirée de Bingo tenu le 3 décembre dernier.

f. Suivi : Plan de lutte

Mme Roy, directrice adjointe, rappelle aux membres du conseil que l'actualisation du plan de lutte pour l'année 2024-2025 a été approuvée au conseil d'établissement du 16 octobre dernier.



Dans le cadre de l'actualisation de ce plan de lutte, un suivi de celui-ci est inscrit à l'ordre du jour car Mme Roy veut informer les membres quant à la tenue d'ateliers qui seront offerts prochainement aux parents afin de les soutenir auprès de leurs enfants. Elle veut également mentionner l'ajout d'activités complémentaires à celles déjà planifiées en classe dans le cadre de ce plan.

g. Consultation sur les critères de sélection de la direction d'établissement

Préambule : Mme Vallée, directrice, présente le formulaire à utiliser pour effectuer la collecte de données en vue de la détermination des critères de sélection d'une direction. Elle avait aussi présenté la détermination des critères faite l'an dernier. À partir de ces informations qui avaient été données à la séance du 15 novembre 2023, les membres du conseil ont échangé et réfléchi quant à leurs attentes en ce qui concerne les critères à retenir pour l'année prochaine. Plus précisément, les membres du CÉ ont été invités à prendre connaissance du nouveau formulaire en ligne.

Considérant que le conseil d'établissement doit être consulté par le Centre de services scolaire conformément à l'article 79.2 de la LIP pour qu'il fasse connaître les critères qu'il souhaite voir pris en considération pour la sélection de la directrice de leur école;

Considérant que cette consultation annuelle n'implique pas nécessairement que notre école change de directrice;

Considérant que cette consultation annuelle a fait l'objet d'une réflexion;

En conséquence, sur proposition de Mme Christine Tiann il est résolu à l'unanimité;

De faire parvenir au Centre de services scolaire la liste des critères nouvellement déterminés par les membres du conseil d'établissement pour une éventuelle sélection de direction.

7. Points des membres du conseil d'établissement

A. Rapport de la représentante à la communauté

Mme Boucher informe les membres sur les sujets suivants:

-Le programme « Accès Loisir » offert aux familles démunies de Villeray

-Le sondage d'appréciation des activités du Patro mises en place à l'automne



-L'horaire des activités hivernales offertes par le Patro

-La tenue du Comité Villeray 6-12 ans

Par ailleurs, Mme Boucher informe qu'elle quittera ses fonctions au Patro et que Mme Alexandre Lord lui succédera. Nous leur adressons nos vœux de réussite pour la suite de sa carrière et souhaitons la bienvenue à Mme Lord.

B. Rapport de la présidente

La présidente, Mme Del Signore, s'interroge sur les événements de l'école Bedford qui ont fait l'objet d'une couverture médiatique à l'automne. Elle souhaite savoir si le Centre de service a pris des mesures à ce sujet.

C. Rapport de la présidente de l'OPP

Christine Tiann, présidente de l'OPP, revient sur les activités organisées à l'occasion de l'Halloween par les divers membres de l'OPP. Elle conclut en soulignant le succès de ces événements, en saluant la qualité de l'organisation et la belle participation des parents.

8. Questions diverses

9. Adoption de la levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est épuisé:

En conséquence, sur proposition de Mme Isabelle Poliquin, il est résolu à l'unanimité:

De lever la séance ordinaire à 20h30.


Guylaine Vallée

Secrétaire


Vanessa Del Signore

Présidente

